

## SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA BERNERIE

## VOILE LOISIR CLUB

## PRINTEMPS 2022

## Inscription

## Coordonnées stagiaires

Nom : .....Prénom : .....

Date de Naissance : ...../...../..... Tél : .....

Mail : .....@.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

## Contact en cas d'urgence

Nom : .....Prénom : .....Tél : .....

## Tarifs Printemps

<b>Enfants</b>		
<input type="checkbox"/> Multi-activités - Optimist - à partir de 6 ans	Le mercredi du 16 mars 2022 au 15 juin 2022	108,00 €
<input type="checkbox"/> Multi-activités – Catamaran Catsby - à partir de 9 ans	Le mercredi du 16 mars 2022 au 15 juin 2022	126,00 €
<input type="checkbox"/> Planche à voile – Plan d'eau - à partir de 10 ans	Le samedi du 19 mars 2022 au 25 juin 2022	108,00 €
<b>Ados et adultes</b>		
<input type="checkbox"/> Planche à voile - Mer	Le samedi du 19 mars 2022 au 25 juin 2022	125,00 €
<input type="checkbox"/> Catamaran « débutant » RS 14 - à partir de 13 ans		131,00 €
<input type="checkbox"/> Catamaran « perfectionnement » HC16 - à partir de 16 ans		149,00 €
<b>Licence FF Voile</b> (annuelle : du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)		
<input type="checkbox"/> < à 18ans		29,50 €
<input type="checkbox"/> > à 18 ans		58,50 €
<input type="checkbox"/> Passeport voile		11,50 €
<b>Adhésion au Club</b> (annuelle : du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)		
<input type="checkbox"/> < à 18ans		28,00 €
<input type="checkbox"/> > à 18 ans		53,00 €

**MONTANT TOTAL** ..... €

## Assurances Complémentaires

J'atteste avoir pris connaissance des garanties liées à la FFV des possibilités de souscription de garanties complémentaires. L'ensemble de ces documents est affiché et à disposition dans les locaux de l'association, sur demande :  Je SOUSCRIT  Je NE SOUSCRIT PAS

## Autorisations (mineurs) :

Je soussigné(e) ..... , né le ...../...../..... représentant légal de(s) l'enfant(s) ou ayant eu l'autorisation de signature par le représentant légal (Nom et prénom de l'enfant).....

\* Atteste de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger. Toute personne sera dans l'obligation de porter une brassière de sécurité pour les activités nautiques.

\* Certifie que l'enfant est apte à la pratique de la voile ou char à voile ainsi n'a aucune contre-indication médicale à la pratique de ce sport. Et s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication.

\* Autorise le stagiaire mineur à regagner SEUL son domicile :  OUI  NON

\* Autorise en cas d'urgence à solliciter une prise en charge de l'enfant par un établissement de santé ou toute intervention chirurgicale en cas de nécessité :  OUI  NON

\* La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des activités nautiques proposées. Sauf avis contraire de votre part lors de votre inscription, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures et sur notre site internet et dans tous les documents faisant la promotion de la Société des Régates de la Bernerie :  OUI  NON

Je déclare avoir pris connaissance des capacités requises pour réaliser l'activité, des conditions générales de vente, du règlement intérieur de l'établissement, du code du sport et à respecter la charte sanitaire de la structure.

Fait à : ..... Signature : .....

Le ...../...../.....



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES EN VIGUEUR

## AU 01 JANVIER 2022

### Réservation :

- **POUR LES INDIVIDUEL**S : toute réservation ne devient effective qu'à la réception de la fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée des arrhes (50%) ou de la totalité du règlement.
- **Règlement : chèque (ordre : SRB), espèces, carte bleue ou chèques vacances ou coupon sport acceptés.**
- **POUR LES GROUPES** (Associations, CE, Scolaire...) toute réservation ne devient effective qu'à réception de la convention, accompagnée de la liste des participants (jointes avec le devis), et 30% d'arrhes.

### Inscription (obligatoire) :

Le solde sera versé, au plus tard, au début de la séance ou dès le premier jour de l'activité.

Lors de l'inscription, le stagiaire s'engage à respecter les horaires, les consignes de fonctionnement et de sécurité ainsi que le protocole sanitaire défini par la SRB et à participer à la manutention du matériel. Il doit prendre soin du matériel mis à disposition (rinçage combinaison...).

### Autorisation légale :

Le pratiquant déclare avoir pris connaissance des capacités requises à la pratique des activités nautiques et avoir été informé sur la réglementation relative au certificat médical lors de la délivrance d'une licence.

Le stagiaire ou le responsable légal pour le mineur :

- Atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques et s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude : certificat médical de moins d'un an pour le sport ou la pratique de la voile en compétition (pour les licences sportives) au plus tard le premier jour d'activité.
- Autorise les autorités compétentes à prendre toute décision en cas de besoin d'une intervention médicale ou chirurgicale et s'engage à en assurer le règlement.
- S'assure de la prise en charge du mineur par la SRB au début de l'activité et à le récupérer à la fin de celle-ci.
- Celui-ci dégage la SRB de la responsabilité de l'enfant en dehors des heures normales de l'activité

### Natation :

Pour les majeurs, le pratiquant atteste de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

Pour les mineurs, le représentant légal atteste sur l'honneur, de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

En cas de non-attestation sur l'honneur : possibilité de présenter une attestation du « test d'aisance aquatique » délivré par un maître-nageur ou du « savoir nager » délivré par l'éducation nationale, lors des cycles scolaires.

### Annulation :

- **DE VOTRE FAIT** : si celle-ci a lieu à moins de 30 jours avant le début de l'activité, elle ne donnera droit à aucun remboursement. Si une raison médicale est invoquée, le remboursement de l'activité sera fait sur présentation d'un certificat médical.
- **DU FAIT DE LA SRB** : si les conditions météorologiques empêchent le bon déroulement de l'activité, le responsable peut être amené à annuler la séance. Il vous sera proposé soit un remplacement de l'activité, soit un report de celle-ci. A défaut, un avoir.  
*La SRB se réserve le droit d'annuler une activité si les effectifs sont inférieurs à 5 personnes, dans ce cas une autre activité ou une autre date peut être proposée.*
- **En cas de décision administrative d'interdiction de l'activité nautique ou de fermeture du Club Nautique (Problèmes sanitaires, pollution du rivage, etc...)**, il vous sera proposé un avoir valable 12 mois.

### Assurance :

La Société des Régates de la Bernerie a souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités, auprès de la société MAIF : la frégate zone Atlantis st Herblain, n° de contrat 2824474K.

Une Licence FFVoile Club est délivrée pour toute activité annuelle et une licence Enseignement (Passeport voile), pour tout stage supérieur ou égale à 3 jours. Nous portons à votre connaissance l'existence de garanties complémentaires auxquelles vous pouvez souscrire.

Des assurances complémentaires vous sont proposées par les différentes fédérations ainsi que par le centre nautique. Vous pouvez en prendre connaissance et obtenir un formulaire d'inscription à l'accueil.

### Vestiaires :

Des douches et des toilettes sont mises à disposition des stagiaires dans les vestiaires du club. **Le centre nautique décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effets personnels (bijoux, montre, lunettes, vêtements, téléphone portable...) à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.**

### Equipement :

**Nous vous conseillons de prévoir une tenue adaptée à votre support et au temps**, ainsi qu'une tenue de rechange

Chaussures fermées (vieilles tennis ou chaussons néoprènes), paire de lunettes, coupe-vent, lycra (pour la voile), paire de gants, bonnet ou casquette, crème solaire, bouteille d'eau.

Pour des raisons de sécurité, il vous sera fortement conseillé de ne porter aucun bijou tel que bague, boucles d'oreilles, alliances.

### Réduction :

Remise de 50% sur les locations pour les membres du club.

Remise Stage de 10% pour le 2ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise Stage de 15% à partir du 3ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise de 10% (non-cumulables) pour : Voile et tennis : inscrit la même semaine au Club de Tennis de la Bernerie,

### Droit à l'image :

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant les activités nautiques proposées.

